

*Observatoire international sur le racisme  
et les discriminations  
(CRIEC)*

## **Veille de l'Observatoire**

numéro X (décembre 2004)

**La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, para-gouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes (questions d'intersectorialité).**

**L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.**

**Pour recevoir la Veille de l'Observatoire par courriel, SVP en faire la demande en communiquant avec [field.ann-marie@uqam.ca](mailto:field.ann-marie@uqam.ca)**

### DANS CE NUMÉRO:

1. Lutte contre la violence conjugale: enjeux pour les femmes autochtones et de minorités racisées
2. La cour islamique au Canada: Rapport de Marion Boyd et réactions au Québec.
3. La «condition sociale»: ajouts à la liste de motifs illicites de discrimination?
4. Stratégie pour le Nord : vision d'avenir pour le Nord
5. Pour une mondialisation juste: résolution des Nations Unies
6. *Enfance en péril*: La situation des enfants dans le monde
7. Droits humains: le Canada devrait en faire plus
8. Bilan de l'assemblée spéciale des Chefs de l'Assemblée des Premières Nations (APN): 33 résolutions ont été adoptées
9. Plan de règlement des conflits du gouvernement du Canada visant à indemniser les victimes de sévices infligés dans les pensionnats indiens
10. Union Européenne: des ressources supplémentaires pour les droits humains sont nécessaires

# GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

## À QUÉBEC...

### 1. Lutte contre la violence conjugale: enjeux pour les femmes autochtones et de minorités racisées

Le **gouvernement du Québec** a dévoilé son plan de lutte contre la violence conjugale, le 8 décembre 2004. L'un des objectifs du *Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale* est l'adaptation du travail de prévention à diverses réalités afin «de venir en aide plus efficacement à des groupes particulièrement vulnérables». Parmi les groupes identifiés figurent les femmes autochtones (voir :

[http://www.autochtones.gouv.qc.ca/centre\\_de\\_presse/communiqués/2004/saa\\_com20041208.htm](http://www.autochtones.gouv.qc.ca/centre_de_presse/communiqués/2004/saa_com20041208.htm)), et les «femmes issues des milieux culturels», les personnes âgées, les personnes handicapées. Voir: [http://www.scf.gouv.qc.ca/PlanAction04\\_09ViolenceConj.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/PlanAction04_09ViolenceConj.pdf).

Sur le sujet de la violence faite aux femmes autochtones, rappelons le rapport d'**Amnistie internationale**, *On a volé la vie de nos sœurs : Discrimination et violence contre les femmes autochtones* (<http://web.amnesty.org/library/index/fraamr200012004>); le rapport du Conseil canadien de développement social (CCDS), *Nulle part où aller? Les femmes immigrantes et des minorités visibles qui sont victimes de violence ne reçoivent pas l'aide dont elles ont besoin*, portant sur le besoin d'une stratégie d'ensemble pour rejoindre les femmes immigrantes et des minorités visibles qui sont victimes de violence conjugale (<http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2004/nulle/pr.htm>) et le bulletin électronique du CCDS (<http://www.ccsd.ca/subsites/cd/docs/bulletin/1/index.html>).

## AILLEURS AU CANADA....

### 2. La cour islamique au Canada: Rapport de Marion Boyd et réactions au Québec.

Le **gouvernement ontarien** a publié le 20 décembre dernier *Dispute Resolution in Family Law: Protecting Choice, Promoting Inclusion*, un rapport qui évalue la possibilité que la Loi sur l'arbitrage (qui a ouvert la porte à l'instauration de tribunaux islamiques) soit discriminatoire envers certains groupes, et particulièrement les femmes. Voir:

<http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/english/about/pubs/boyd/fullreport.pdf>.

Les groupes de femmes et plusieurs organisations musulmanes s'inquiètent de ce projet. Il a aussi été possible d'apprendre que certaines organisations musulmanes font pressions sur Québec en faveur de la cour islamique..

Voir:<http://www.ccmw.com/ShariainCanada/Initial%20Response%20to%20Boyd%20Report.htm>; <http://www.gazettesdesfemmes.com/communiqué/> et <http://www.ledevoir.com/2004/12/11/70597.html?355>.

### 3. La «condition sociale»: ajout à la liste de motifs illicites de discrimination?

Le 21 décembre 2004, la **Commission des droits de la personne du Manitoba** a publié son rapport annuel de 2003. Parmi les recommandations avancées dans ce rapport est l'adoption de modifications au Code des droits de la personne dont l'ajout de la «condition sociale» comme motif illicite de discrimination. La Commission poursuit ses recherches sur la condition sociale,

afin de lui permettre de «réagir de manière plus globale à la discrimination basée sur l'appartenance à un milieu socio-économique défavorisé». Voir:

<http://www.webtoob.com/mhrc/annual%20report.03.french.web.pdf>

Dans son rapport annuel 2003-2004 publié en octobre 2004, la **Commission des droits de la personne du Nouveau Brunswick** a fait une recommandation similaire en demandant l'ajout de quatre motifs de discrimination illicites : la condition sociale, les convictions ou l'activité politique, la situation familiale et la langue. Voir: <http://www.gnb.ca/hrc-cdp/f/Rapport-annuel-2003-04-Commission-des-droits-de-la-personne-du-Nouveau-Brunswick.pdf>

#### 4. Stratégie pour le Nord : vision d'avenir pour le Nord

Le **gouvernement du Canada** et les trois **gouvernements territoriaux**, en collaboration avec les **gouvernements autochtones**, ont convenu d'élaborer une stratégie globale pour le Nord. Cette stratégie aura pour but de renforcer la gouvernance, les partenariats et les institutions; de créer des assises solides pour le développement économique, de protéger l'environnement, d'édifier des collectivités saines et sûres, de renforcer la souveraineté, la sécurité nationale et la coopération circumpolaire, de préserver, revitaliser et promouvoir la culture et l'identité, de développer une capacité scientifique et de recherche dans le Nord. L'annonce du 14 décembre dernier d'un cadre pour l'élaboration de cette stratégie confirmait la collaboration des partenaires et la tenue de consultation au printemps 2005 pour préciser cette stratégie. Voir : [http://www.strategiepourlenord.ca/str/index\\_f.html](http://www.strategiepourlenord.ca/str/index_f.html)

## **DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...**

#### 5. Pour une mondialisation juste: résolution des Nations Unies

L'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a adopté le 2 décembre 2004 une résolution sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*. Ce rapport souligne divers éléments ou pistes pouvant aider l'ONU dans ses efforts visant «à redessiner la gouvernance de la mondialisation, dans le sens d'un travail en faveur de tous les habitants du monde». Pour le Bureau international du travail, cette résolution est un appui supplémentaire aux efforts pour aboutir à une mondialisation plus juste. Voir:

<http://www.ilo.org/public/english/fairglobalization/download/resolution.pdf>

Le rapport intégral est aussi disponible sur:

<http://www.ilo.org/public/french/wcsdg/index.htm>

#### 6. *Enfance en péril*: La situation des enfants dans le monde

Dans un nouveau rapport, L'**UNICEF** affirme que, malgré l'adoption quasi universelle des normes de protections de l'enfance, plus de la moitié des enfants du monde souffre de privations extrêmes liées à la pauvreté, à la guerre et au VIH/SIDA. *Enfance en péril* fait le lien entre la protection des enfants et des objectifs plus généraux ayant trait aux droits de l'homme et au développement économique. Affirmant que si nous négligeons les droits des enfants, nous aurons du mal à atteindre ces autres objectifs, le rapport présente des recommandations pour améliorer le sort de ceux-ci. Voir: <http://www.unicef.org/french/sowc05/>

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

### LOCALES

#### 7. Droits humains: le Canada devrait en faire plus.

Selon **Amnistie internationale**, le Canada devrait en faire plus pour protéger les droits humains. Dans son troisième programme adressé au Canada, mis en ligne le 10 décembre 2004 et intitulé *Par dessus tout*, Amnistie Internationale présente un ensemble de recommandations clés afin de soutenir les droits des femmes autochtones, de protéger les réfugiés et d'améliorer le respect des droits fondamentaux des autochtones. Voir:

[http://www.amnistie.qc.ca/actions/pages-externes/Agenda\\_DH/pdf/Agenda\\_DH\\_dec\\_2004.pdf](http://www.amnistie.qc.ca/actions/pages-externes/Agenda_DH/pdf/Agenda_DH_dec_2004.pdf)

#### 8. Bilan de l'assemblée spéciale des Chefs de l'Assemblée des Premières Nations (APN): 33 résolutions ont été adoptées.

Afin de se pencher sur certaines questions restées en suspens lors de l'Assemblée générale annuelle, des Chefs de tout le Canada se sont réunis à Ottawa, du 7 au 9 décembre 2004, pour une **Assemblée spéciale**. En tout, 33 résolutions ont été adoptées. Les Chefs ont, entre autres, débattu de l'implantation d'une approche fédérale «pan-autochtone», de la tenue d'un sommet sur le logement en 2005 ainsi que de la situation des enfants des Premières Nations. Pour un bilan complet de cette Assemblée spéciale, voir:

[http://www.afn.ca/frenchweb/french/Communiqués%20de%20presse%20&%20Speeches/dec\\_17\\_04.htm](http://www.afn.ca/frenchweb/french/Communiqués%20de%20presse%20&%20Speeches/dec_17_04.htm)

#### 9. Plan de règlement des conflits du gouvernement du Canada qui vise à indemniser les victimes de sévices infligés dans les pensionnats indiens.

À la fin de l'année 2004, l'APN a rendu public un rapport faisant suite au plan de règlement des conflits (RC) adopté par le gouvernement canadien en 2003. L'APN soutient que le plan proposé par le gouvernement ne parvient pas à atteindre ses objectifs. Dans son rapport, l'APN fait l'évaluation des forces et faiblesses de ce plan et propose de nombreuses recommandations au sujet de l'indemnisation des victimes de sévices infligés dans les pensionnats indiens. Pour le rapport intégral, voir:

[http://www.afn.ca/frenchweb/Residential%20Schools%20Report\\_FR.pdf](http://www.afn.ca/frenchweb/Residential%20Schools%20Report_FR.pdf)

## INTERNATIONALES

### 10. Union Européenne: des ressources supplémentaires pour les droits humains sont nécessaires.

Dans un rapport publié le 22 décembre 2004, **Amnesty International** a adressé plusieurs recommandations à l'**Union Européenne** en matière de droits humains. Amnesty International signale que «les ambitions de l'UE en matière de droits humains et les ressources allouées à leur financement» ne sont pas du même ordre de grandeur. Voir le rapport intégral:

[http://www.amnesty-eu.org/static/documents/Recommandations\\_Luxembourg.pdf](http://www.amnesty-eu.org/static/documents/Recommandations_Luxembourg.pdf)

Cette veille à été compilée par Kim O'bomsawin (assistante de recherche à l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) et Ann-Marie Field (agente de recherche à l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) avec la collaboration de Jean-Claude Icart (coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquez avec Ann-Marie Field.  
[field.ann-marie@uqam.ca](mailto:field.ann-marie@uqam.ca) ou (514) 987-3000 poste 3318#